



**DECISION DU PRESIDENT**  
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juillet 2022, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières a lancé une consultation en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique pour la Programme de création de plateformes de points d'apport volontaire,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence sur le Journal d'Annonces Légales La Montagne le 21 juin 2024 sous la référence n°243176 et sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur via la plateforme achatpublic.com le 19 juin 2024 sous la référence n°4100186,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 18 juillet 2024 à 12h00,

**DECIDE**

**Article 1 :** DE DECLARER SANS SUITE la procédure de passation du marché n° MAR-2024-02 ayant pour objet le **Programme de création de plateformes de points d'apport volontaire** – Lots n°1 (zone sud) et 2 (zone nord), pour motif tiré de l'intérêt général, au regard du changement dans la définition du besoin du pouvoir adjudicateur. Ce changement concernera la date de début des travaux.

**Article 2 :** DE LANCER une nouvelle consultation en procédure adaptée pour répondre au présent besoin, selon les mêmes modalités que la précédente consultation (Journal d'Annonces Légales, et profil acheteur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)).

**Article 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Fait à Lapeau, le 25 juillet 2024

Le Président

  
Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ

Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapeau  
05 55 27 69 26

